

Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2025

n° 200-25

Objet : *RD - Convention de groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études pré-opérationnelles et de programmation de la halle nord du site de Rubanox à Chambéry*

- date de convocation le 12 décembre 2025
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leysse, salle des fêtes, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 27

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Arthur Boix-Neveu

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Eric Delhommeau

Challes-les-Eaux

Chambéry

Marie Bénévise - Florence Bourgeois - Pierre Brun - Alain Caraco - Jean-Benoît Cerino - Isabelle Dunod - Martin Noblecourt - Thierry Repentin

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Hervé Ferroud-Plattet

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Pascal Mithieux

La Ravoire

La Thuile

Jean-François Poitou

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Valentin Hachet

Saint-Cassin

Jocelyne Gougou

Saint-François de Sales

Maryse Fabre

Saint-Jean-d'Arvey

Christian Berthomier

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Marcel Ferrari

Sainte-Reine

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Corine Wolff

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Philippe Ferrari à Pierre Duperier - de Alexandre Gennaro à Valentin Hachet - de Sylvie Koska à Brigitte Bochaton - de Gaëtan Pauchet à Isabelle Dunod - de Marie Perrier à Hervé Ferroud-Plattet - de Josette Rémy à Corine Wolff - de Cécile Trahand à Maryse Fabre

- conseillers excusés : 18

Grégory Basin - Stéphane Bochet - Vincent Boulnois - Corinne Charles - Jean-Pierre Coendoz - Christelle Favetta-Sieyes - Sandra Ferrari - Jean-Pierre Fressoz - Philippe Gamen - Pascal Ginollin - Hélène Jacquemin - Max Joly - Luc Meunier - Vincent Miguet - Franck Morat - Christophe Pierretton - Alain Thieffenat - Thierry Tournier

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex

04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Bureau du 18 décembre 2025

délibération n° 200-25

objet **RD - Convention de groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études pré-opérationnelles et de programmation de la halle nord du site de Rubanox à Chambéry**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, en lien avec Luc Berthoud, vice-président chargé de l'économie, de l'enseignement supérieur, de l'innovation, de la transition écologique et du développement durable, et Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que le site de Rubanox, exploité à partir de 1911 pour des activités de fonderie et de traitement des métaux, a été cédé par la Ville de Chambéry à Cristal Habitat en 2009. Ce tènement immobilier d'un peu plus de 4 hectares, situé 235 avenue Alsace Lorraine à Chambéry, constitue une friche industrielle imbriquée dans un tissu urbain qui se reconstitue.

Ce site vient de faire l'objet d'une étude de pré-configuration entre Cristal Habitat et la Ville de Chambéry, qui a abouti à une proposition d'ensemble du devenir du site de Rubanox en tant que « lieu des transitions » :

- une thématique permettant de faire le lien entre les différentes briques programmatiques du projet, avec une vocation de Rubanox en tant que lieu permettant de faire émerger et faire connaître de nouvelles pratiques et nouveaux modèles autour des enjeux de transitions : économie circulaire, économie sociale et solidaire, tourisme quatre saisons, insertion par le sport, alimentation durable,
- une programmation agile permettant d'accompagner la reconversion du site Rubanox en lui apportant des outils pour évoluer au fil de l'émergence de nouveaux usages : tiers lieu hybride avec une programmation ouverte et réversible, espaces capables extérieurs (lieux ouverts, animés, modulables).

La programmation s'articule autour de deux secteurs :

- la halle sud qui fera l'objet d'un appel à manifestation d'intérêt spécifique, la programmation ci-dessous n'étant pas limitative. Elle s'articulerait autour :
 - o d'espaces de type restauration, en synergie avec un corner et studio de musique, le pôle d'économie circulaire (circuits courts, lutte contre le gaspillage alimentaire...) et des espaces extérieurs,
 - o d'espaces de coworking qui pourraient être structurés autour des filières de l'ingénierie de la montagne et du tourisme 4 saisons en lien avec un pôle d'excellence autour de l'escalade et des sports de glisse urbains (espaces indoor, fronton extérieur, boutique) : accompagnement de nouvelles pratiques sportives en combinant indoor/outdoor, compétiteurs et grand public,
- la halle nord d'une surface au sol de 3260 m² environ est fléchée comme halle à vocation publique avec l'accueil d'activités d'économie circulaire de la compétence de Grand Chambéry et la création d'un gymnase, compétence de la Ville de Chambéry.

Suite à cette étude de pré-configuration, il s'agit de rentrer dans une phase plus opérationnelle en précisant la faisabilité de cette hypothèse et en définissant et précisant les espaces qui prendront place au sein de cette halle « publique », ainsi que les espaces extérieurs éventuellement nécessaires, avant le lancement d'une éventuelle maîtrise d'œuvre pour son aménagement (hors marché).

Pour mener à bien cette démarche, il est proposé de mettre en œuvre une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage portée à la fois par la Ville de Chambéry et Grand Chambéry, comprenant les missions suivantes :

- état des lieux / diagnostic de l'existant et étude de faisabilité,
- programmation, proposition de plusieurs scénarios, approche des modalités de gestion de chacun des espaces et faisabilité technique et financière pour chacun des programmes spécifiques à chaque collectivité, tout en garantissant une vision d'ensemble, complémentaire et compatible sur la totalité de la halle.

La mission comprend une tranche ferme :

- état des lieux / diagnostic de l'existant et étude de faisabilité et de programmation, analyse de la fonctionnalité requise pour l'intégration d'un pôle d'économie circulaire au sein du site, proposition de plusieurs scénarios, approche des modalités de gestion des différents espaces (en lien avec le chiffrage des scénarios à affiner),

- étude de programmation fonctionnelle sur le scénario retenu par la ou les collectivité(s) et pour l'ensemble.

La mission comprend également deux tranches optionnelles :

- TO1 : étude de programmation détaillée par collectivité et pour l'ensemble,
- TO2 : assistance au maître d'ouvrage pour une procédure concurrentielle avec négociation, pour l'une ou l'autre collectivité, ou pour les deux simultanément selon l'opération de maîtrise d'ouvrage qui sera retenue.

Il convient donc de constituer un groupement de commandes entre la Ville de Chambéry et Grand Chambéry. Aux termes de la convention à intervenir entre les membres du groupement, le coordonnateur du groupement est Grand Chambéry qui a, à ce titre, la charge de la préparation, de la passation, de la signature et de la notification du marché en vue des besoins à satisfaire pour chacun de ses membres.

Le montant estimatif de cette étude est de 90 000 € HT. Au regard des enjeux pour chacune des collectivités il est proposé de répartir la participation financière de chacune des collectivités à parts égales, soit 50 % pour la Ville de Chambéry et 50 % pour Grand Chambéry.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voirie,

Vu la délibération n° 026-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024 déléguant au Bureau les conventions de groupement de commandes,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité avec 2 Abstentions, décide :

Article 1 : **d'approuver** le projet d'étude de faisabilité, de pré-programmation et de programmation de la halle nord du site de Rubanox,

Article 2 : **d'autoriser** le président ou son représentant à signer la convention de groupement de commandes annexée,

Article 3 : **de dire**, en application de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Décision I-Parapheur du Bureau**

Numéro attribué à l'acte : **200-25**

Objet de l'acte :	RD - Convention de groupement de commandes pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage relative aux études pré-opérationnelles et de programmation de la halle nord du site de Rubanox à Chambéry
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 3 - Autres
Date de l'acte :	18 décembre 2025
Annexe(s) :	Conv Groupement de commande Rubanox

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20251218-lmc1H34897H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H34897H1

Date de transmission en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de réception en Préfecture :	19 décembre 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 19 décembre 2025